



CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE  
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F  
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19  
e.mail : [secretariat@crpm.org](mailto:secretariat@crpm.org) – web : [www.crpm.org](http://www.crpm.org)

**PRIORITÉS DE LA CRPM**  
**CONFÉRENCE CALRE – PESCARA 22 JUILLET 2011**  
**PAR PATRICK ANVROIN, DIRECTEUR À LA CRPM**

Depuis près de 40 ans, la CRPM promeut à la fois la place des Régions et la cohésion territoriale dans la construction européenne. Les pionniers bretons avaient eu cette intuition, en regroupant 24 Régions maritimes à Saint Malo en 1973 – la CRPM est depuis installée à Rennes – que les progrès de ce que l'on appelait alors « le Marché Commun » ne profiteraient à l'ensemble des territoires que si les représentants des citoyens que sont les autorités régionales prenaient une part active à l'édifice européen. Dans leur dynamique, les Régions périphériques et maritimes ont su s'ouvrir aux autres en créant l'Assemblée des Régions d'Europe, qui a donné lieu à la naissance, avec la bénédiction de Jacques Delors, au Conseil Consultatif des Collectivités Régionales et Locales à la fin des années 1980, embryon de ce qui allait devenir le Comité des Régions.

Aujourd'hui, le Traité de Lisbonne est en vigueur, avec ses avancées modestes mais réelles sur le double plan de la cohésion territoriale et de la place des Régions. La CRPM est maintenant forte de 160 Régions membres. Son nouveau Président – depuis le 1<sup>er</sup> octobre – est **Jean-Yves le Drian, Président de la Bretagne**, et premier Président breton de la CRPM. Les Régions membres ont adhéré aux trois priorités stratégiques qu'il a proposées pour son mandat :

- **la cohésion territoriale** – toujours et évidemment, parce que rien n'est gagné et qu'il faut encore convaincre et se battre pour l'intégrer à la pensée des institutions européennes, et parce que les disparités de développement persistent en Europe ;
- **la politique maritime européenne**, qui reste trop marginale malgré nos efforts répétés depuis 2003, avec le soutien pourtant constant du Président Barroso. Les mers européennes, ainsi que les bassins maritimes qu'animent nos Régions Ultrapériphériques dans d'autres lieux de l'espace maritime mondial, sont à la fois des atouts à valoriser dans le cadre de la croissance bleue contribuant à la stratégie UE 2020, et des territoires fragiles dont il est urgent de protéger les écosystèmes ;
- et enfin **l'amélioration de l'accessibilité** parce que même au 21<sup>ème</sup> siècle qui consacre les communications sans fil, il reste des besoins et des envies de déplacement physique, et que l'accessibilité demeure donc un critère discriminant de l'attractivité économique d'une Région. Evidemment, nous accordons une importance particulière à l'accessibilité maritime, ce qui nous amène par exemple à proposer des cartes alternatives à celles que propose la Commission européenne pour la révision en cours du Réseau Transeuropéen de Transports : un réseau portuaire véritablement polycentrique à l'opposé du maintien de la domination des ports du Northern Range, seule alternative crédible à une poursuite du développement du transport routier et aux nuisances qu'il engendre.

Comme toutes les autres organisations représentées ici, un grand chantier nous attend, celui de **notre participation influente à la définition des politiques européennes pour la période 2014-2020**. Il reste deux années et demie avant 2014, et nos organisations sauront sans doute créer entre elles les synergies pour faire progresser dans un grand nombre de domaines le niveau de subsidiarité et d'adaptabilité aux territoires de la prochaine boîte à outils communautaires.

La Commission a lancé un premier ballon, avec **la publication de ses propositions financières**. Le 4 juillet dernier, dans une première réaction, Jean-Yves le Drian, Président et Eleni Marianou, Secrétaire Générale de la CRPM, ont déclaré : « Nous sommes globalement satisfaits du projet et nous félicitons le Président Barroso et le Commissaire Lewandowski, qui ont réussi à maintenir, dans cette période critique pour l'Europe, un budget à la fois raisonnable et ambitieux. La CRPM se réjouit du fait que, malgré une légère baisse de son budget, la Politique régionale continue de bénéficier à l'ensemble des Régions européennes. En particulier, nous accueillons favorablement la création d'une catégorie de régions Intermédiaires au sein de la politique régionale. Toutefois, la CRPM reste vigilante sur les propositions de la Commission concernant la création d'un fonds destiné aux infrastructures à l'intérieur de la

*politique de cohésion. Une telle mesure ne doit pas servir à justifier un recul de l'approche intégrée et du partenariat avec les Régions ».*

C'est une première réaction. La « machine » de la CRPM prépare les prochaines étapes, avec ses groupes de travail et son secrétariat général. Les autres acteurs se préparent également, y compris les Etats membres, qui n'ont pas tous donné un avis favorable à ces propositions.

**Les propositions législatives seront publiées à l'automne.** Nous allons tenter de peser sur la négociation de celles-ci, en nous rapprochant encore plus du Parlement européen, désormais codécideur dans une large gamme de politiques qui concernent nos Régions. Nous avons déjà un vrai partenariat avec nombre d'acteurs au Parlement européen – nous avons par exemple initié en 2009 un intergroupe « mers et zones côtières » présidé par Corinne Lepage, qui nous a permis par exemple d'influencer le projet de règlement financier de la Politique Maritime Intégrée pour 2011-2013, et de faire progresser la réflexion sur la sécurité maritime. Nous allons systématiser notre approche du Parlement, de ses membres, de ses groupes politiques et de ses Commissions.

Il serait trop long de lister les thèmes -et donc les règlements- sur lesquels la CRPM, mais je prendrai quelques exemples de politiques dont nous essaierons de renforcer l'ancrage régional et territorial.

**La Politique Agricole Commune** restera le deuxième budget de l'UE dans la prochaine période. Son impact sur les territoires est vraiment majeur, car – à travers les paiements directs de son premier pilier - elle contribue fondamentalement à la formation du revenu des agriculteurs et donc à l'emploi dans les zones rurales. Nous plaiderons pour que le règlement des paiements directs permette concrètement aux autorités régionales d'en adapter le montant à leurs spécificités agronomiques et agroalimentaires. Et nous exigerons – nous l'espérons avec succès cette fois-ci après avoir échoué il y a 7 ans - mais c'est sans doute un sujet où toutes nos organisations peuvent œuvrer de concert – que le règlement du Fonds qui régit le deuxième pilier de la PAC dédié au développement rural rende obligatoire le partenariat avec les autorités régionales dans l'élaboration des plans de développement rural. Le développement rural fait tellement partie à notre sens de l'« intimité » des Régions qu'il paraît véritablement inacceptable qu'il échappe – comme c'est le cas aujourd'hui dans les Etats centralisés – à un maîtrise complète par les autorités régionales des programmes ruraux que l'UE met en œuvre sur leurs territoires.

**Les stratégies macrorégionales** sont un sujet qui tient à cœur à la CRPM, et sur lequel notre réflexion se poursuit activement. C'est d'autant plus logique que notre organisation est d'une certaine façon déjà organisée en macrorégions à travers les instances décentralisées que sont les commissions géographiques de la CRPM : commissions Mer du Nord, Arc Atlantique, Baltique, Méditerranée, Balkans et Mer Noire. En Atlantique et en Mer du Nord, ce sont même les Régions de la CRPM qui sont à l'origine des stratégies que les institutions européennes soutiennent et mettent en pratique.

Comment ne pas évoquer ici à Pescara **la stratégie Adriatique-Ionienne**, à l'émergence de laquelle les Régions jouent un rôle-clé, et sur laquelle le Président de la Région Marche, Gian Mario Spacca, a préparé un excellent rapport au Comité des Régions ? Depuis lors, cette stratégie a été reprise dans les conclusions de la réunion des 23/24 juin derniers du Conseil européen. La CRPM est disponible à apporter son concours à sa mise en œuvre effective, en insistant évidemment sur l'important volet maritime et côtier que celle-ci devra recouvrir.

Il est une autre macrorégion que l'UE peine à prendre en compte. C'est **la Mer Noire**, « coincée » entre les deux priorités communautaires que sont la stratégie Danube et le Partenariat oriental. La Commission Balkans Mer Noire de la CRPM s'est réunie le 8 juillet dernier en Bulgarie, à Varna, a porté à sa Présidence le grec Pavlos Damianidis, Vice-Président de la Région Thrace-Macédoine, et appelé la Commission européenne à lancer une stratégie pour la Mer Noire. Il ne s'agit aucunement de s'opposer aux autres stratégies lancées dans ce grand Sud-Est de l'Europe, mais de considérer que les caractéristiques de cet espace, qu'elles soient géographiques (une mer commune) ou politiques (des membres de l'UE et des voisins à statuts et souhaits diversifiés quant à la question de l'adhésion) méritent une attention spécifique, en complémentarité avec les autres démarches. C'est dans cet esprit d'ouverture que M.Damianidis présentera les vues de la CRPM le 8 septembre prochain à Poznan à la séance inaugurale de la CORLEAP, la Conférence des autorités régionales et locales du Partenariat Oriental, initiée par le Comité des Régions.

**Les voisinages de l'Union** sont également au cœur des travaux et des réflexions de la CRPM, et en particulier de ses Commissions Interméditerranéenne et Baltique. Nous nous félicitons donc des propositions budgétaires de la Commission européenne, qui feraient passer de 11,9 à 16 milliards d'€ le montant dédié à la politique de voisinage pour la prochaine période de programmation.

La Commission et Mme Ashton ont présenté le 25 mai une communication sur « Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation » dont nous saluons les grands principes. Malheureusement, nous ne pouvons que regretter et attirer l'attention sur la quasi absence des autorités régionales et locales dans ce document clé. Ce n'est pas acceptable si l'on veut prendre dûment en compte le besoin – à juste titre affiché -de plus de démocratie, de plus de croissance, de plus de dialogue, toutes valeurs et priorités portées par les autorités régionales. Nous avons besoin d'une véritable politique de cohésion aux frontières de l'Union. Elle doit être construite en partenariat avec les Etats partenaires concernés. Il ne s'agit pas seulement de

solidarité, mais de bon sens et de perspectives futures pour nos propres Régions. Nous ne pouvons pas faire de la politique de voisinage une simple politique de sécurité, de régulation des migrations, de visa.

Elle doit être une politique de développement, la seule qui soit pertinente pour faire face aux défis actuels et permette de ne pas transformer l'UE en « forteresse assiégée ». Il faut donc ajouter une véritable dimension territoriale pour rendre la politique de voisinage plus efficace, plus juste, plus au service des populations, et y inclure un soutien aux processus de décentralisation.

Les Régions sont prêtes à y contribuer dans les domaines où leur savoir faire et leur expérience peuvent s'avérer utiles : politiques de développement économique, politiques d'emploi, de formation professionnelle, savoir faire pour le renforcement des échanges «people to people », développement durable, etc.

Tous ces sujets et bien d'autres seront discutés les **29 et 30 septembre prochains à Aarhus au Danemark lors de l'Assemblée Générale annuelle de la CRPM** à laquelle nous aurons l'honneur d'entendre et de débattre avec de hauts représentants des institutions communautaires, Mme Connie **HEDEGAARD**, Commissaire européenne en charge de l'Action pour le Climat, M. Janusz **LEWANDOWSKI**, Commissaire en charge du budget, M. Michel **BARNIER**, Commissaire en charge du Marché Intérieur et Services et Mme Danuta **HÜBNER**, Présidente de la Commission du Développement Régional Parlement européen.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Patrick.anvrouin@crpm.org